

Etaient présents :

Alain CARREE
Myriam KRIKORIAN
Dominique ROUANET
Hervé CHODORGE
Aurélie TOUNSI
Alain DREANO
Svejana WALZ
Agnès CHAPUIS
Jacques TOURNAYRE
Catherine PALLADITCHEFF
Roger BOESCH
Nathalie PINTO

Etaient excusés :

Carole VIRMONT
Geneviève LEVRON DELOSTAL
Hubert GAIN
Danièle PITAULT
Bernard GOUTTEFARDE
Marie-Pierre SAVARY
Michelle RUSTICHELLI
Danièle DELCOURT
Véronique BAUDIN
Bruno DELATTRE

Equipe FEHAP:

Florence LEDUC
Marion BIJU
Marie-Laure LAGANDRE
Sandra LUCIANI

Point n°1 : Introduction et retour sur le plan d'action du 07/12/2011

Eléments de contexte

Alain Carrée, Président de la commission formation accueille les membres de la commission pour la première commission de l'année 2012.

Florence Leduc reprend point par point les éléments du plan d'action pour les expliciter.

Eléments de conclusion

► Les membres de la commission formation actent la réalisation du plan d'action.

Point n°2 : Le rapport d'activité 2011 et le projet stratégique 2012

Eléments de contexte

Chaque année, les commissions de la FEHAP rédigent un rapport sur les activités et réflexions menées durant l'année écoulée.

En 2011, la commission formation a continué son rythme et sa dynamique de travail ; cette année a été marquée par la densité des négociations sur les accords de branche impactant très fortement l'activité du siège et de la commission sur cette question.

Afin de mener à bien sa mission, la commission s'est réunie à 4 reprises ; en dehors de ces rencontres, les membres de la commission ont apporté leur contribution sur des thèmes d'actualité, ou bien encore sur la préparation de rencontres portant sur la formation.

Les principaux points portés par la commission formation ont porté sur les axes suivant :

- la négociation des accords de branche et de la convention UNIFAF,
- la mise en place des délégations régionales de la CPNE-FP,
- la préparation et la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration paritaire d'UNIFAF,

- la mise place et la consolidation de l'activité du Réseau des Organismes de Formation FEHAP,
- la préparation de l'Enquête emploi 2012,
- l'activité de formation à la FEHAP,
- le déploiement de l'accord sanitaire.

Le plan stratégique de la FEHAP a quant à lui, été actualisé et étoffé au vu des actions et réflexions menées par la commission formation.

La note politique rédigée fin 2011 n'amène pas de modifications mais pourra évoluer en vue des réflexions menées au sein des groupes de travail.

Point n°3 : La visibilité de la FEHAP et son activité formation

- Point non inscrit à l'ordre du jour qui a fait l'objet d'échanges lors de la commission -

- **Le site internet FEHAP :**

La FEHAP travaille actuellement sur la refonte de son site.

Pour rappel, le site compte 65 000 visites par mois / la page la plus consultée concerne les offres d'emploi.

Le site cible principalement le grand public, les adhérents ainsi que les ARS. L'objectif de ce travail est de faciliter l'accès et la navigation des visiteurs.

Une réflexion s'effectue notamment sur :

- le choix d'une approche catégorielle ou transversale.
- les liens possibles avec d'autres sites.

- **L'activité du centre de formation FEHAP :**

Le centre de formation a évolué en 2011 et souhaite stabiliser son activité. (CA : 1 million d'€)

Les actions à développer :

- approfondir les besoins/attentes par rapport aux évolutions,
- travailler sur la pédagogie/fidélisation (contenu, supports)
- développer le centre via les organismes de formation FEHAP

En chiffres les activités de formation représentent:

(en heure/stagiaire)

- 1/3 droit social/CCN51
- 1/4 la gestion financière/ tarification
- 15% fonction métier
- 12% les pratiques professionnelles
- autour de 10% vie associative
- 5% ressources humaines/management

La vie associative est la « valeur ajoutée » à la formation, elle concerne principalement les formations d'administrateurs et regroupe les Universités de Printemps, les intra (notamment la Réunion)

Les formations restent ouvertes au non adhérents. Cette population représente moins de 2% de l'activité. Une majoration tarifaire de 30% leur est appliquée.

L'activité :

- la formation en intra représente 20% d'activité
- les journées nationales 24 %
- la formation inter Paris 23%
- la formation inter régions 20%
- les cycles Infirmières coordinatrices 12%

Le centre de formation est à l'écoute des besoins des adhérents et agit parfois au cas par cas.

▪ Projet IFSCD :

Lors de la dernière réunion de l'IFSCD il a été évoqué le souhait de faire de la formation continue pour les directeurs et directeurs généraux.

La solution envisagée serait de réunir les membres constituant l'IFSCD pour réfléchir sur les thématiques dispensées par le centre de formation.

La contribution de la commission formation est demandée pour réfléchir autour de ce thème.

Point n°4 : Partenariat avec UNAFORIS

Éléments de contexte

Diane Bossière est la nouvelle Directrice Générale d'UNAFORIS.

La restructuration de l'UNAFORIS et l'arrivée de Diane Bossière à sa tête est l'occasion de mener avec eux une réflexion sur des thématiques de formation transversales à notre secteur.

L'UNAFORIS a une activité essentiellement développée sur le champ de la formation sociale et médico-sociale, l'expérience de la FEHAP et d'autres partenaires comme les Centres de Lutte contre le Cancer et la Croix Rouge française sur les formations sanitaire et médico-social peut permettre d'envisager un partenariat pour mailler le territoire et valoriser la formation privée à but non lucratif.

Éléments de conclusion

Un point sur les rencontres FEHAP/UNAFORIS sera abordé lors de la prochaine réunion.

Point n°5 : L'inauguration du réseau des organismes de formation FEHAP

Éléments de contexte

Lors de la précédente réunion, nous avons évoqué le projet que portait la FEHAP de créer un site internet dédié au réseau des organismes de formation FEHAP. La FEHAP a présenté la réalisation du site aux participants du réseau des organismes de formation le 25 janvier dernier.

Le site internet regroupe toutes les informations liées au réseau, à son mode de fonctionnement, aux organismes de formation qui le composent ainsi qu'aux travaux réalisés.

Éléments de discussion

Le site est présenté aux membres de la commission formation et les projets 2012 sont

évoqués. Les membres ont remarqué qu'il était conforme à leurs attentes et que leurs remarques ont été pris en compte. Ils manifestent leur satisfaction du travail effectué.

Point n°6 : Le Développement Professionnel Continu

Éléments de contexte

La notion de développement professionnel continu (DPC) a été introduite dans le code de la santé publique par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 comme une obligation à la charge des professionnels médicaux et paramédicaux. Elle consiste en l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi qu'en la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des soins.

Sont concernés par le DPC : les professionnels médicaux (*médecins, pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens dentistes*), ainsi que les professionnels paramédicaux, c'est-à-dire non seulement les auxiliaires médicaux (*infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens*), mais également les préparateurs en pharmacie, les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture.

Le développement professionnel continu constitue une obligation pour les professionnels et s'inscrit dans une démarche permanente. Les professionnels satisfont à leur obligation annuelle dès lors qu'ils participent à un programme de développement professionnel continu collectif annuel ou pluriannuel.

En début d'année, une partie des décrets d'application de DPC a été publiée.

Éléments de discussion

Les textes sur le DPC ne sont pas suffisamment développés pour avancer sur ce thème, il faudrait donc faire remonter ces informations au Ministère.

Rencontrer un représentant de la FHF ou de l'ANFH pourrait nous aider à clarifier les orientations du DPC.

Les membres proposent de former un groupe de travail afin de déterminer les grandes orientations du DPC au niveau national. Les axes de ce groupe de travail pourraient être :

- les actions à mener :
 - mettre en avant les actions de DPC et les répertorier
 - réfléchir sur les actions de DPC hors formation
- les nouveaux outils (outils de simulation...)
- la diffusion d'information (création d'un nouveau catalogue sur toutes les thématiques existantes)

Éléments de conclusion

► Un groupe de travail aura lieu le 3 avril 2012 à la FEHAP, sur ce thème afin de cibler les besoins et les actions à développer.

Point n°7 : l'activité de la CPNE-FP

Eléments de contexte

En quelques mois, l'ensemble des délégations régionales de la CPNE-FP ont été mises en place. Toutes ne sont pas au même niveau de fonctionnement, mais aujourd'hui, la branche a complété sa représentation politique en région.

La CPNE-FP est l'instance de veille et de déploiement politique pour les thèmes de l'emploi et de la formation continue. En région, les délégations de la CPNE-FP prennent un rôle politique sans précédent.

Compte tenu du nouveau paysage régional, la CPNE-FP organise une journée nationale de rencontre avec les Présidences paritaires des DR CPNE-FP le 22 mars prochain à Paris à laquelle sont également conviés les représentants d'UNIFAF et de l'Observatoire.

Cette rencontre est l'occasion d'échanger sur la place politique de la CPNE-FP et son rôle vis à vis des acteurs régionaux tout comme sur les dispositifs de formation portés par la branche et les données de l'emploi.

Eléments de discussion

Certains membres de la commission formation regrettent que cette journée se passe au même moment que l'assemblée générale FEHAP.

La CPNE-FP avait le souci de rencontrer les présidences paritaires des délégations régionales en début d'année afin d'impulser une dynamique et d'aider à la mise en œuvre de cette nouvelle instance en région. Cette date correspondant à la majorité des organisations composant la CPNE-FP, la FEHAP a dû faire des consentions et a accepté de la faire coïncider avec son assemblée générale.

Point n°8 : Point sur les accords de branche relatifs à la formation

Eléments de contexte

L'avenant N°2 à l'accord 2011-06 portant sur les dispositifs de formation a fait l'objet d'un droit d'opposition par 4 organisations syndicales (CGT, CFTC, CFE CGC et FO) par courrier reçu le 22 décembre 2011.

L'UNIFED, qui estime que cette opposition est infondée, a assigné ces quatre syndicats dans le cadre d'une procédure en référé.

L'audience du 07 février a été reportée au 13 mars au motif que l'affaire ne peut être jugée en l'absence de la CFDT qui est également signataire de l'accord. Unifed est donc contraint par le juge de "mettre en cause la CFDT".

Eléments de conclusion

► Les membres de la commission formation seront informés des conclusions du référé.

Point n°9 : Point sur les décisions du dernier CAP UNIFAF

Éléments de contexte

Compte tenu du référé en cours sur l'opposition des organisations syndicales (CGT, CFTC, CFE CGC et FO) à l'avenant N°2 à l'accord 2011-06 portant sur les dispositifs de formation, le comité directeur avait décidé que le CAP devait se limiter à l'étude des questions courantes.

Deux points ont notamment fait l'objet du conseil d'administration

- **la composition du bureau du CAP UNIFAF pour 2012.**

Pour l'année 2012, le bureau d'UNIFAF est composé de la manière suivante :

- Monsieur Jean Marc LE GRAND (UNIFED / FEGAPEI) : **Président.**
- Monsieur Marcel BEUTIN (CFTC) : **Président Adjoint.**
- Monsieur Franco STIVALA (CFDT) : **Trésorier.**
- Monsieur Alain CARREE (UNIFED / FEHAP) : **Trésorier Adjoint.**

Les 4 organisations syndicales de salariés (CFTC, CGT, CFE-CGC et FO) qui avaient souhaité lors du CAP de décembre 2011 modifier la composition du bureau pour l'année 2012 afin que la CFDT ne siège plus au bureau n'ont pas réitéré leur demande.

- **Le rappel des règles de gestion.**

En réponse aux interventions de certaines régions sur les modalités de gestion des dispositifs de formation, le CAP a souhaité clarifier les choses :

Dans l'attente de l'application du nouvel accord formation, ce sont les dispositions de l'accord 2008-01 qui s'appliquent. A ce jour, les règles de gestion restent inchangées.

A titre transitoire et pour le financement du dispositif CIF :

- Sur le CBC- CVAE : une dotation complémentaire est accordée pour chaque région dans la limite de la dotation initiale accordée.
- Sur les autres enveloppes du CIF : possibilité donnée de surengager les enveloppes initiales à hauteur de 20% et d'utiliser les fonds provenant des annulations de dossiers.

Éléments de discussion

Les participants souscrivent au fait que des moyens supplémentaires soient débloqués pour financer les demandes de CIF.

Toutefois, les trois administrateurs en DRP UNIFAF IDF indiquent qu'un courrier adressé par le directeur général d'UNIFAF aux administrateurs régionaux préciserait que seules les demandes de CIF arrivant après la décision du conseil d'administration ne pourraient être étudiées. Les demandes reçues depuis octobre 2011 ne seraient donc pas traitées.

Cette décision ne peut être acceptable pour les salariés qui ont fait une demande durant cette période.

Les administrateurs en DRP UNIFAF IDF souhaitent avoir des explications sur cette décision.

Eléments de conclusion

▶ Alain Carré, s'engage à demander au Directeur Général d'UNIFAF les raisons de cette décision et à en informer les trois administrateurs en DRP UNIFAF IDF.

Point n°10: Questions diverses

Un point d'information est fait sur l'Enquête emploi 2012. Après 1 semaine de mise en ligne, l'observatoire recense **4% de réponses**.

Les retours doivent donc s'intensifier pour atteindre les 75% de réponses obtenues à la précédente enquête emploi.

Point n°11: Calendrier.

Groupes de travail :

- ⇒ **Le mardi 2 avril 2012 (matin) : Enjeux stratégiques de la formation**
- ⇒ **Le mardi 2 avril 2012 (après-midi) : Développement Professionnel Continu**
- ⇒ **Le mercredi 11 avril 2012 (matin) : Actions de formations cadres intermédiaires**

Réunion Commission formation :

⇒ **Le jeudi 3 mai 2012**

	Date d'échéance	Réaliser par	Validé par	Etat
<u>1/ Envoyer le compte-rendu :</u>				
- de la commission formation à ses membres.....	Avril 2012	MB	FL	Fait
<u>2/ envoyer :</u>				
- les notes de séance relatives aux CAP UNIFAF.....	continu	MB	FL	continu
- la note sur les orientations politiques de la FEHAP en termes de formation	20/12/2011	MB	FL	Fait
<u>3/ Informer les membres de la commission formation:</u>				
- sur les évolutions du projet d'un réseau de formation.....	Continu	FL / MB	FL	Continu
- sur la mise en place des DR CPNE.....	Continu	FL/MB	FL	Continu
- sur la construction de l'enquête emploi 2012.....	Continu	FL/MB	FL	Continu
- sur les rencontres avec UNARORIS.....	Continu	FL/MB	FL	Continu
- sur les conclusions du référé sur les accords de branche relatifs à la formation	03/04/2012	FL/MB	FL	Fait
<u>4/ Informer les représentants DRP UNIFAF Ile de France</u>				
- sur la gestion des dossiers CIF	02/03/2012	AC	AC	Fait
<u>5/ Mettre un point à l'ordre du jour de la commission sur :</u>				
- les textes sur le DPC.....	29/02/2011	MB	FL	Fait
<u>6/ Organiser un groupe de travail sur :</u>				
- les enjeux stratégiques de la formation.....	02/04/2012	SL/MB	FL	Fait
- les actions de formation des cadres intermédiaires.....	11/04/2012	SL/MB	FL	Fait
- la mise en œuvre des accords de branche.....	A définir	SL	FL	Différé
- la formation continue pour les directeurs et les directeurs généraux (en lien avec l'IFSCD)	A définir	SL	FL	A faire
<u>7/ Organiser une journée de formation sur les accords formation pour les administrateurs FEHAP en DRP UNIFAF.....</u>	1 ^{er} trimestre 2012	SL/MB	FL	Différé

Compte-rendu

Rédigé par : Sandra LUCIANI le 17/04/2012

Validé par : Florence LEDUC le 19/04/2012